

**ARRETE n° 24-512**

Portant ouverture de la campagne de recrutement du programme Master

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article, L612-5 à L612-6, L711-3, L715-3, D612-33 à D612-36, D651-1, R715-9 à R715-9-5

Vu les statuts de l'établissement,

Vu le règlement intérieur de l'établissement.

**ARRETE**

**Article 1**

**Procédure de dépôt de dossier de candidature MASTER**

- Toute demande d'admission pour le programme Master pour les étudiants ne relevant pas de la plateforme Mon Master se fait exclusivement via l'application en ligne sur le site [www.utt.fr](http://www.utt.fr).
- Les dates d'ouverture de l'application en ligne sont du lundi 03 février 2025 au lundi 14 avril 2025.
- Tout dossier incomplet ou non soumis dans les délais (du lundi 03 février 2025 au lundi 14 avril 2025 minuit) ne pourra pas être traité lors des sessions du jury d'admission et sera donc considéré comme refus d'admission.

**Article 2**

**Jury d'admission**

Tout dossier d'admission recevable (dossier « soumis complet ») sera évalué par la session d'admission qui aura lieu entre le 22 et le 28 avril 2025.

**Article 3**

**Décisions de jury**

Toutes les décisions de jury seront communiquées individuellement dans les jours suivants les sessions d'admission :

- Dans un premier temps par mail via l'application en ligne.
- Dans un second temps par courrier envoyé par mail.

Fait à Troyes, le 03 décembre 2024

Pr Christophe COLLET

Directeur de l'UTT

Par délégation

